

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 Avril 2025
Délibération n° DE_2025_020

Le 07 avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie et TURC Jack

Absents excusés : BELLE Michaël (pouvoir à DIDIER Thierry) et VANDERNOOT Noémie

Absents : MASNATA Mallauray

Secrétaire : HERMANT Marie-Odile

OBJET : Demande d'adhésion au label « Petites cités de caractère® »

Monsieur le Maire présente la marque "Petites Cités de Caractère®" délivrée aux petites villes et villages possédant un patrimoine architectural et paysager remarquable, et répondant aux critères de la charte ;

- Village ou ville de moins de 6000 habitants à la date de la demande d'adhésion.
- L'agglomération doit être soumise à une protection au titre des monuments historiques, ou au titre d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ou d'une Aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine ou d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.
- L'agglomération doit avoir un bâti suffisamment dense pour lui donner l'aspect d'une Cité, détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène, et exercer ou avoir exercé des fonctions urbaines de centralité ou posséder une concentration de bâti découlant d'une activité présente ou passée fortement identitaire.
- La commune doit avoir un programme pluriannuel de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine.

En faisant acte de candidature, la commune s'engage à restaurer, entretenir, mettre en valeur le patrimoine ainsi qu'embellir les espaces publics.

Monsieur le maire rappelle les efforts déjà engagés par la commune dans la valorisation du patrimoine et l'embellissement de la ville à travers des travaux réalisés sur le Châteaux des Comtes (la grande salle), le grand manteau et plus récemment la réfection de la voirie du centre bourg (place de la recluse) la rénovation du toit de l'église, la rénovation de la façade de la mairie.

La rénovation de la place de la chevalerie est prévue en 2025.

Le coût de l'adhésion au label se décompose en :

- Des frais relatifs à la candidature et à l'entrée dans la marque « Petites Cités de Caractère® » (uniquement la 1^{ère} année) :
 - Frais de déplacements de la commission d'homologation : 600€
 - Frais d'entrée dans la marque (frais de dépôt INPI, Europe et kit d'accueil) : 400€

- Un forfait annuel pour l'utilisation de la marque déposée « Petites Cités de Caractère® » de 400 €
- Une part fixe égale à 1.40 € / habitant / an.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 3 abstentions (ARNEPHY, LEYMAN, TURC) et 9 voix POUR :

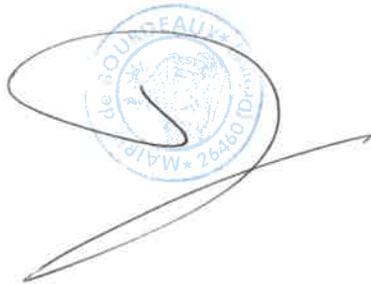
APPROUVE la demande de dépôt de candidature au label "Petites cités de caractère"

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Thierry DIDIER

A blue circular official stamp is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text "de SOUS-SEAU" at the top, "Maire" at the bottom, and "26450 ID" in the center. The signature is a cursive scribble that overlaps the stamp.